

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2024.039**Séance du **HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 26 mars 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ, RICHARD

4 pouvoirs :

Martine PARRET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Olivier ALPSTEG à Christine MOUCHET, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET

1 absent :

M. RIBOURDOUILLE

Objet : Clôture d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Tout comme les révisions, les clôtures d'Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du budget primitif 2024 est donc l'occasion d'effectuer cette clôture.

Considérant La délibération n°2021-034 du 29 mars 2021, approuvant la création de l'autorisation de programme n°2021-04 : Auberge du parc ;

Et considérant les derniers éléments de programmation débattus lors du débat d'orientation budgétaire 2023 :

- Clôture de l'AP n°2021-04 pour modification de programme

AP 2021-04 : Auberge du Parc

Exercice de début d'AP : 2021

Montant initial de l'AP : 1.452.300,00 € TTC

Montant AP 2023	Révision de l'AP 2024	Montant de l'AP ajustée en 2024
1 220 680.00 €	-1 220 680.00 €	0.00 €

N° 2024.039

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 074-217402981-20240408-DEL24_DG_039-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la clôture de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement susmentionnée telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, 10 avril 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 18/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.